

Conseil municipal du 13 février 2024 sous la présidence de Claire DELANDE CATTIAUX
Maire

18 h 30 ouverture de la séance.

Présents :DELANDE CATTIAUX Claire, BARGUES Denise, BEGUEY Eric, VAN GASSE Francis, VAN GASSE Lucette, BUCHET Stéphan, MONTBERTRAND Ginette

Excusés et ayant donné procuration :DALES Maxime procuration à Denise BARGUES, CHAPUIS Jacques procuration à Eric BEGUEY, LYS-AUILLANS Elodie

Absents : CLARET Cédric, DOS SANTOS Anthony

Ordre du jour :

Election du secrétaire de séance

Ginette MONTBERTRAND se porte volontaire et sa candidature est retenue à l'unanimité.

Approbation du procès verbal de la dernière séance

Stephan Buchet demande des informations sur un point du dernier compte rendu, évoqué en questions diverses et concernant la demande de cession de chemins. Madame le Maire lui précise que c'est une question qui a été simplement évoquée et qui n'a pas fait l'objet d'un vote.

Pas d'autres questions n'étant soulevées, les élus approuvent le PV

Tarif de l'eau potable

Claire Delande distribue les documents nécessaires à l'étude de ce dossier et fait part des propositions décidées lors de la commission des finances qui s'est réunie juste avant le conseil municipal.

Après avoir évoqué les différents projets (remplacement de conduite au Grand Guiral , réfection des canalisations à Soupe Fraiche, curages et entretien des réservoirs ,...) elle indique qu'il est nécessaire de revoir les tarifs afin de pouvoir mener à bien ces projets, d'autant que le budget annexe de l'eau ne peut permettre ces investissements sans augmenter les tarifs.

Stephan Buchet souligne l'importance des pertes et demande des précisions.

Les nombreuses purges intégrales du réseau faisant suite à l'incident survenu cet été, les prélèvements sauvages de certaines entreprises sur les bornes à incendie ainsi que quelques incidents ont été évoqués et peuvent expliquer ces importantes fuites.

Compte tenu des dépenses évoquées à envisager, une revalorisation des tarifs à été proposée.

Le prix du M3 passe de 1,25 € à 1,35 € et le prix de l'abonnement de 80 € à 85 €

Pas de vote contre ni d'abstention

Tarif de l'assainissement collectif

Claire Delande propose que compte tenu de l'augmentation des années précédentes et de la quasi finalisation des travaux engagés précédemment il n'est pas envisagé d'augmentation des tarifs.

Pas de vote contre ni d'abstention

Travaux de l'église : Plan de financement DETR, Fonds de concours patrimoine Cauvaldor, et Département

Le maire demande l'autorisation d'effectuer un plan de financement pour palier aux travaux les plus urgents dont le montant s'élève à 136904 € HT ; en complément de la DETR une demande auprès de Cauvaldor et du Département est envisagée et proposée.

Pas de vote contre ni d'abstention

Loyer commercial 2024

Le loyer d'Isabelle SIMONET (point poste) est à renouveler au 1^{er} mars.

L'indice de la construction faisant état de 5,97% soit une augmentation de 3,53€ par mois le loyer mensuel passera de 59,16 € à 62,69 €

Pas de vote contre ni d'abstention

Taxe foncière : exonération en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée

La trésorerie informe la mairie de la possibilité d'exonérer de la taxe foncière pour une durée de 5 ans concernant la construction de logement neuf présentant une classe énergétique et environnementale élevée.

Lors de la discussion il a été souligné que compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation une exonération de 100% représente un manque à gagner pour la commune. Toutefois une exonération partielle permettrait d'encourager l'intention de faire construire sur la commune. Par conséquent une exonération s'élevant à 50 % est proposée.

Pas de vote contre ni d'abstention

Délibération d'ouverture anticipée de crédit budget assainissement

Il s'agit du paiement des pompes individuelles. Cette formule nous permettra de payer les factures d'un montant de 8708 € jusqu'au vote du prochain budget sans avoir à prendre un crédit bancaire.

Pas de vote contre ni d'abstention

Demande FAST pour installation de bâche pour la protection incendie

Claire Delande propose aux élus de faire une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FAST pour l'installation de deux bâches pour lutter contre l'incendie. Un plan de financement est proposé aux élus et concerne dans un premier temps le hameau de la Teulière et dans un deuxième temps le hameau de Felzines (dont la protection incendie repose sur l'utilisation des eaux d'une piscine privée)

Pas de vote contre ni d'abstention

Questions diverses

Une proposition d'un bulletin d'information destiné à être distribué aux administrés et à diffuser sur les différents sites informatiques de la mairie a été à nouveau envisagée ; Ce document permettrait d'informer la population des réalisations en cours et des projets futurs.

Clôture de la séance à 20h30